

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 28764
Numéro SIREN : 824 529 986
Nom ou dénomination : FrenchFood Capital

Ce dépôt a été enregistré le 26/09/2023 sous le numéro de dépôt 116963

« FRENCHFOOD CAPITAL »
SAS AU CAPITAL DE 400 000 €
SIEGE SOCIAL : 82 RUE DU FAUBOURG ST HONORE
75008 PARIS
RCS PARIS 824 529 986

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 JUIN 2023

Le 30 juin 2023 à 11 heures, les associés de la Société FRENCHFOOD CAPITAL se sont réunis au siège social en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation faite par le Président par voie électronique, conformément aux dispositions de l'article 25 des statuts.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Le cabinet DELOITTE & Associés, Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Monsieur Paul MOUTINHO préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Le secrétariat de l'assemblée est assuré par Monsieur Laurent PLANTIER.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 400 000 actions ayant un droit de vote.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les pouvoirs des associés représentés par des Mandataires ;
- les formulaires de vote par correspondance ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux associés et au commissaire aux comptes ;
- le rapport du Président ;
- les rapports du Commissaire aux comptes ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée ;

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, le rapport du Commissaire aux comptes ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ; approbation de ces conventions ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat ;
- Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes
- Questions diverses.

Le Président donne lecture de son rapport, du rapport du Commissaire aux comptes et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentées.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

[.....]

DEUXIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT – DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 82 269 euros au report à nouveau qui est ainsi porté à 977 482 euros.

L'assemblée générale prend acte qu'il s'agit du sixième exercice social et rappelle qu'au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, il a été versé aux associés la somme brute de 300 000 € à titre de dividendes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

[.....]

QUATRIEME RESOLUTION : RAPPORT DU PRESIDENT

L'assemblée générale, rappelant que la société est dispensée d'établissement du rapport de gestion sur les comptes annuels, en application de la loi 2018-727 du 10 août 2018 article 55 V, prend néanmoins acte du rapport établi par le Président destiné à exposer aux associés la situation de la société au cours de l'exercice écoulé. Ce rapport ne fera pas l'objet d'un dépôt au greffe du Tribunal de Commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION- RENOUELEMENT DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

L'assemblée générale, prenant acte de l'expiration des mandats de :

- DELOITTE ET ASSOCIES 6 Place de la Pyramide 92908 PARIS-LA DEFENSE, Commissaire titulaire,

- CISANE 185 avenue Charles de Gaulle 92524 NEUILLY SUR SEINE Cedex, Commissaire suppléant,

L'assemblée générale décide de renouveler le cabinet DELOITTE ET ASSOCIES 6 Place de la Pyramide 92908 PARIS-LA DEFENSE, dans ses fonctions de Commissaire titulaire pour une nouvelle période de six exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Le cabinet DELOITTE ET ASSOCIES a fait savoir par avance qu'il acceptait le renouvellement de son mandat et que rien ne s'opposait à ce renouvellement.

Le mandat du commissaire aux comptes suppléant n'est pas renouvelé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

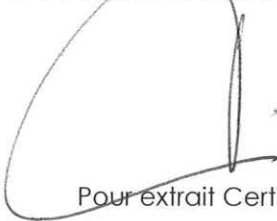
SIXIEME RESOLUTION – POUVOIRS

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 12h30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.



Pour extrait Certifié conforme

Le Président
Paul MOUTINHO

